

Par suite d'une convocation en date du 08 janvier 2026, les membres composant le conseil municipal de DROISY se sont réunis en mairie, le mardi 13 janvier 2026 à 19h15 sous la présidence de M. Pierre-Alain REY, Maire.

PRÉSENTS : M. Pierre-Alain REY, M. Régis RACINEUX, M. Olivier BALDI, M. Cyril CHATANAY, Mme Carole LAFFIN, M. Thibault VICTOR, M. Nicolas FORESTIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : Mme Émilie VICTOR, M. Jérémy BERNARDI.

ABSENT(S) AYANT DONNÉ PROCURATION :

Le Président ayant ouvert la séance à 19h15, et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été nommé secrétaire de séance : M. Régis RACINEUX

ORDRE DU JOUR :

- Révision des tarifs eau potable 2026

1/ LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 DÉCEMBRE 2025

M. le 1^{er} adjoint propose l'adoption du procès-verbal du conseil municipal du 15 décembre 2025. Le procès-verbal du 15 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2/ RÉVISION DES TARIFS EAU POTABLE 2026

M. le Maire rappelle que le code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que *"les budgets des SPIC communaux doivent être équilibrés en recettes et en dépenses (principe d'auto-équilibre) et leurs financements doivent être intégralement assurés par les redevances perçues auprès des usagers pour compenser le service rendu."* (L.2224-1 et L.2224-12-3)

Par suite de l'augmentation du tarif de vente du m3 eau à la commune par le Syndicat Mixte des Eaux de Bellefontaine/Semine (SMEBS) au 1er janvier 2026 de 0.03165 € TTC/m3 et malgré la nécessité de contenir l'évolution tarifaire, M. Le Maire propose d'ajuster les tarifs de l'eau de manière à assurer le financement du budget annexe de l'eau par les usagers du service et non au moyen de subventions du budget principal.

Le Conseil municipal, ayant délibéré et à l'unanimité :

FIXE le prix de l'eau à partir du 1er janvier 2026 :

De 0 à 9999 m3 : **1.85 euros** pour le particulier

De 0 à 200 m3 : **1.85 euros** pour les usagers à titre professionnel ou agricole

De 201 à 9999 m3 : **1.60 euros** (pour les usagers à titre professionnel industriel ou agricole)

Abonnement : **42 euros**

Location compteur de 15 : **10 euros**

Location compteur de 20 : **12 euros**

Location compteur de 30 : **22 euros**

DIT que ces nouveaux tarifs seront appliqués à partir du 1er janvier 2026.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

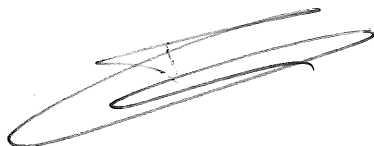
- Démontage des illuminations : 07 février 2026
- Voir avec Energie et Services de Seyssel pour solliciter une augmentation temporaire de la puissance électrique de l'église pour la période hivernale afin de sécuriser nos installations lors des cérémonies et éviter tout risque de coupure par surcharge.
- Circulation RD57 et rue du mont des Princes à la suite de la fermeture du Val de Fier : nous établirons un état des lieux de la chaussée et solliciterons le Département pour une prise en charge complète des dégâts constatés.
- Fibre optique : pour l'instant, seul SFR et Orange sont éligibles au raccordement à la fibre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 19h47

La date du prochain conseil municipal est fixée au lundi 16 février 2026.

Pierre-Alain REY, Maire	<i>Présent</i>
Régis RACINEUX, 1 ^{er} adjoint	<i>Présent</i>
Olivier BALDI, 2 ^{ème} adjoint	<i>Présent</i>
Jérémy BERNARDI	<i>Excusé</i>
Émilie VICTOR	<i>Excusée</i>
Cyril CHATANAY	<i>Présent</i>
Carole LAFFIN	<i>Présente</i>
Thibault VICTOR	<i>Présent</i>
Nicolas FORESTIER	<i>Présent</i>

Le secrétaire de séance,



Le Maire,
Pierre-Alain REY

